



FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 25 du 30 septembre 2025

Assainissement communal et dernières subventions

L'Agence de l'Eau nous a fait retour de la convention 2025 signée.

Nous allons être en mesure de procéder au versement des subventions relatives à la prise en charge communale d'une partie des factures de raccordement individuel au réseau d'eau communal des habitants qui se sont raccordés lors du dernier trimestre 2024 (tranche 1), à partir du mois d'octobre 2025.

Pour rappel, tant que vous n'aurez pas perçu votre subvention de l'Agence de l'Eau versée par la mairie, vous ne serez pas sollicités pour le recouvrement de la taxe de raccordement. Comme déjà indiqué, Monsieur le Maire attendra que les administrés aient perçu ce dédommagement financier pour faire ensuite procéder au recouvrement de la taxe de raccordement.

Les habitants concernés par la tranche 2 et qui ne sont pas encore raccordés au réseau d'eau communal vont recevoir un courrier de la Mairie dans les jours prochains leur demandant de bien vouloir le faire sous 3 mois.

Il s'agit des résident(e)s des voies suivantes :

- Rue de l'Eglise
- Place de l'Eglise
- Rue des Verts Près
- Lotissement des Hauts des Verts Près
- Impasse des Hauts des Verts Près
- Impasse Gaston Moutardier
- Rue du Général De Gaule
- Rue de la Carrière, pour partie.

Travaux à venir

Création d'un trottoir à l'entrée du village sur la RD 60

L'entreprise EIFFAGE, sous réserve de conditions météorologiques favorables, se chargera de créer un nouveau trottoir à l'entrée du village sur la RD 60 (rue de la Garenne) à compter du 20 octobre prochain. Ces travaux seront réalisés en demi-chaussée pour offrir un passage aux usagers toute la journée durant cette installation.

Restauration des marquages de signalisation au sol

Il est temps de rénover la signalisation horizontale dans nos rues, comme nous nous y étions engagés dès le début des travaux d'assainissement. Toutes les lignes blanches de nos voies communales seront renouvelées dans le courant du mois de novembre prochain. Nous avons sollicité le conseil départemental pour ce qui concerne le marquage de nos routes départementales.

Les élections municipales représentent un moment crucial de la démocratie locale.

Votées au suffrage universel direct, elles déterminent les membres du conseil municipal, lesquels élisent ensuite en leur sein le maire et ses adjoints pour un mandat de six ans. Elles se tiendront les 15 et 22 mars 2026

Les Inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au 6 février 2026, délai de rigueur.

À ce stade, tout citoyen non inscrit ne pourra plus voter. D'où l'importance pour les futurs électeurs de s'inscrire en avance, notamment dans les bureaux administratifs des préfectures ou via le service public en ligne de la République française.

En situation d'empêchement personnel de vote, la réalisation d'une procuration est à anticiper.

Cueillette des pommes dans notre verger collectif

Nous vous proposons comme chaque année à cette époque, d'aller cueillir vos pommes dans notre verger communal qui jouxte le stade. Nous avons la chance d'avoir à disposition ce verger collectif, respectez-le, ne cassez pas les branches de nos pommiers, et limitez vos récoltes de manière à ce que chaque habitant(e) puisse en bénéficier également.

Communication communale

Faute d'investissement, le dossier Communication n'était pas pris en charge dans la répartition des tâches courantes de la commune. Nos publications - FLASH INFOS COMMUNALES dont le premier numéro est sorti le 23 mars 2024 - sont réalisées conjointement avec Monsieur le Maire, quelques membres du Conseil municipal, et reposent pour leur conception, leur rédaction et leur mise en œuvre, sur un administré bénévole.

Notre FLASH INFOS COMMUNALES n° 23 du 25 août 2025 était dense.

Nous avons commis une erreur de transcription sur le contenu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 qui ne concernait effectivement qu'une prise en charge financière de la commune par repas pris à l'école et non au collège.

Notre commune propose gratuitement aux parents de prendre en charge leurs enfants chaque mercredi durant la période scolaire, une bouffée d'oxygène au milieu de la semaine pour nos écoliers.

Notre agente communale n'est pas professeur et il s'agit bien d'occupations, ludiques et d'éveil certes, mais à destination de très jeunes et jeunes enfants. Nous n'avons pas pour mission de remplacer l'école de la République.

Assez de polémiques stériles et désobligeantes !

Nous refuserons à l'avenir de nous engager dans un discours inutile face aux provocations systématiques qui nous sont faites par pur ressentiment.

Mairie d'HAVERNAS

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - mairie.havernas@laposte.net

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr>